

cérémonie que la France officielle. Celle-là, on le sait trop, ne veut pas être de ces fêtes.

D'une voix forte, de ce verbe que Mgr Touchet appellera tout à l'heure l'*imperatoria lingua*, Mgr Verde proclame l'attribution à Jeanne d'Arc du titre de thaumaturge. Deux guérisons instantanées, dont l'une avait été obtenue à Lourdes, attestent son pouvoir miraculeux. Les arguments de la science canonique se sont effrités devant les affirmations de la science médicale la mieux renseignée. Jeanne est sainte, puisque Dieu s'en sert comme d'un instrument pour accomplir des oeuvres qui relèvent de lui seul.

Cette puissance divine conférée à une créature humaine, elle est proclamée devant la cour la plus imposante qui soit au monde. Précédé de ses gardes-nobles, de ses gardes-du-corps, de ses camériers, suivi de la garde-suisse et de la gendarmerie pontificale, accompagné de son majordome et de son chef de protocole, Benoît XV était venu, en mosette rose, en entendre du haut de son trône la proclamation qu'il avait autorisée. C'était, aux yeux de tous, Dieu lui-même ratifiant les oeuvres accomplies par la créature de son choix.

C'est en l'honneur de cette créature d'église que monta aussitôt l'hymne de Mgr Touchet. La voix de l'évêque triomphant avait des sons métalliques; elle émettait jusqu'au fond de la salle de chaudes ondulations. Il rappela le souci du Souverain Pontificat pour la canonisation de la bergère. Il évoqua certains souvenirs personnels empruntés aux deux prédécesseurs immédiats de Benoît XV. Il insista surtout sur les affinités qui font du pontificat de ce dernier, de son oeuvre de quatre années, une réplique de la carrière et de la mission de Jeanne. Puis, déclarant que " le culte de Jeanne est le seul en France dont les autels n'ont point d'athées ", il souhaita avec le poète que la canonisation de Jeanne fût pour son pays l'occasion d'une renaissance religieuse :